

2018 DEVE 41 Signature de la Charte Main Verte par « l'Assemblée des Délégués des Comités de Résidents de la Cité Universitaire » pour la gestion du jardin partagé situé au sein du parc de la Cité Internationale Universitaire de Paris 17, boulevard Jourdan (Paris 14^e)

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2003, dans le cadre du programme municipal Main Verte, la Ville aménage des jardins partagés et encourage les initiatives pour en créer de nouveaux. Les associations qui se voient confier la gestion et l'animation de ces jardins s'engagent à respecter les principes de la charte Main Verte en matière d'ouverture au public, d'animation et de gestion écologique.

A la date du 1^{er} janvier 2018, la Ville de Paris totalisait 123 jardins partagés ouverts au public, dont 37 ouverts depuis 2014. Ces jardins partagés sont aménagés principalement sur des terrains appartenant à la Ville (pour 86 d'entre eux) ou à des bailleurs sociaux (pour 22 d'entre eux). Parmi ces 123 jardins partagés, on compte 8 jardins partagés solidaires et 103 jardins partagés adhérant à la charte Main Verte.

Sur le même principe, les établissements éducatifs (écoles, collèges, instituts, etc.) souhaitant mener des activités de jardinage dans les espaces verts de la Ville à des fins pédagogiques peuvent bénéficier d'une parcelle de terrain, en s'engageant à adhérer à la charte petites mains vertes.

Depuis la signature de la charte Cité Durable en 2009, de nombreuses actions ont été engagées à la Cité Internationale Universitaire : gestion différenciée du parc, collecte sélective des déchets, diminution des consommations d'énergie, rucher, exposition et installation d'abris à insectes avec l'ONF... Dans le cadre du plan 20 000 arbres de la Ville de Paris, 1465 arbres devraient être plantés par la Ville à la Cité Internationale Universitaire, 510 nouveaux arbres ont d'ores et déjà été plantés pendant l'hiver 2016-2017.

Le développement du campus est également l'occasion de repenser l'aménagement des espaces verts en faveur d'une plus grande biodiversité. Le parc, offrira bientôt de nouvelles plantations et des ambiances contrastées.

Dans le cadre du programme Main Verte, « l'Assemblée des Délégués des Comités de Résidents de la Cité Universitaire » a récemment sollicité l'adhésion à la charte Main Verte pour sa gestion du jardin partagé situé au sein du parc de la Cité Internationale Universitaire de Paris 17, boulevard Jourdan (Paris 14^e).

Ce jardin partagé a été entièrement conçu et aménagé par les résidents de la Cité internationale, pour y créer un nouveau lieu de rencontre comprenant une dimension environnementale et pédagogique.

Si à sa création en 2015 ce jardin n'était pas encore en mesure d'entrer dans le réseau Main Verte, les étudiants ne pouvant alors assumer l'intégralité des engagements liés à la charte Main Verte, il remplit aujourd'hui toutes les conditions requises pour cette adhésion. Il est en effet à présent accessible au public, ouvert sur le quartier, des permanences y sont effectuées régulièrement, un affichage est tenu à jour et ses membres jardiniers sont très investis.

Le jardin est ouvert plusieurs fois dans la semaine et une vingtaine d'événement par an y sont organisés.

Ainsi, je porte à votre connaissance que « l'Assemblée des Délégués des Comités de Résidents de la Cité Universitaire » s'engage à respecter la Charte Main Verte et à faire ainsi partie du réseau Main Verte.

Aussi, je vous propose d'autoriser « l'Assemblée des Délégués des Comités de Résidents de la Cité Universitaire » à signer la charte Main Verte pour la gestion du jardin partagé dit « jardin du monde » situé au sein du parc de la Cité Internationale Universitaire de Paris 17, boulevard Jourdan (14^e).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

